

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2013

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

**PRESENTS** : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Thomas LAQUERRIERE (départ 9h30), Christophe BUTTIN (arrivée à 9h30)

**EXCUSES** : Françoise GOYET, Stéphanie GEORGES, Maryline BELLAVIGNA, Céline MAGNINO

Michel PERRET a été élu secrétaire de séance.

### **1. Point sur la rénovation mairie-école**

M. LAQUERRIERE présente les avancées du projet ; il informe également le conseil sur les retours qui ont tardés entre les 2 dernières réunions. Il faut se prononcer sur le choix de vitrines, qui doivent figurer sur le permis de construire, de la VMC et ainsi que l'isolation pour la partie bibliothèque.

Le projet a d'abord été chiffré sans les abords à 572 0000 €HT. Il est maintenant à 591 000 €HT car il a évolué (vitrines, abribus, isolation du plancher vers les 2 salles de classes. La ventilation se fera par simple flux pour la bibliothèque et par double flux pour la mairie (plu value de 3 500 €). Le traitement de la charpente n'a pas été prévu dans le chiffrage initial.

Le projet définitif sera validé fin décembre.

### **2. Rapport du syndicat des eaux**

Le rapport fait état d'un rendement à 75%. Aujourd'hui on pompe moins d'eau qu'il y a 10 ans. La réserve d'eau est assurée pour les 10 années à venir.

Le conseil municipal après en avoir délibéré **décide** à l'unanimité **d'acter le rapport**.

### **3. Indemnités d'administration et de technicité**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que l'I.A.T. destinée aux fonctionnaires titulaires et non titulaires de catégorie C est attribuée chaque année aux agents de la commune.

Il invite le conseil à se prononcer sur le montant de cette indemnité pour l'année 2013.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité** de prévoir une enveloppe globale de 4 462.98 € brut pour le règlement d'une IAT aux agents communaux.

**DECIDE** que ce régime indemnitaire leur sera versé annuellement au mois de décembre de l'année en cours.

### **4. Demande de subvention au Conseil général**

M. le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 24 avril 2013 prescrivant la

révision du PLU communal.

Il demande au conseil de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil général de l'Isère dans la cadre de cette révision.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**AUTORISE, à l'unanimité**, M. le Maire à solliciter l'aide du Conseil général de l'Isère dans la cadre de la révision du PLU communal et à signer tous documents s'y rapportant ;

### **5. Révision des loyers**

M. le Maire explique au conseil que les loyers sont inchangés depuis 2008.

La revalorisation des loyers intervient à la date anniversaire du contrat en fonction de la variation de l'indice de revalorisation des loyers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**DECIDE, à l'unanimité** que les loyers seront révisés à la date anniversaire de la signature du bail. Que le loyer de l'appartement F3 sera de 347.93 € et celui du F4 de 463.26 €.

### **6. Demande de partenariat d'une association**

M. le maire présente le courrier de l'association JASPIR demandant le partenariat pour une manifestation. Le conseil propose la gratuité de la salle à cette association et se positionne pour la date du 24/9/2014 proposée par l'association.

### **7. Questions diverses**

- M. BERTHIER évoque le problème du déneigement des nouveaux lotissements, **M. le maire répond qu'une convention dont les modalités seront à définir devra être passée entre le syndic et la mairie afin que le déneigement soit réalisé équitablement et en toute sécurité.**
- M le maire informe le conseil d'un courrier reçu sur le schéma Régional de cohésion écologique.
- M. le maire informe le conseil sur la nouvelle carte des cantons.